

par la même filière, la propriété d'ANTOINE D. PESCATORE. Nous en reparlerons dans la suite. (13)

La dame Pescatore fit aussi l'acquisition de la maison ayant appartenu à la veuve du procureur J. M. Heynen et qui se trouvait à l'emplacement de la Chambre des Députés. Le 14. 8. 1824 elle la vendit au gouverneur Willmar pour le compte du Gouvernement des Pays-Bas qui y installa le service des douanes et des accises. (14)

Enfin, le 10. 10. 1831, Madame Pescatore acheta pour 52 500 francs l'ancien couvent de la congrégation de Ste Sophie situé entre les rues du même nom et du Séminaire. Trois ans plus tard l'immeuble (qui porte les armes de France et le millésime 1687) appartenait à son neveu GUILLAUME PESCATORE (III 8) pour rentrer en 1846 en la possession des religieuses de Ste Sophie. (15)

La veuve de J. Antoine Pescatore, qui était née en 1771, décéda en 1854. Elle avait eu quatre enfants :

CHARLES-JOSEPH, né en 1798, et qui mourut à l'âge de 7 mois et demi « dans le domicile du citoyen Ransonnnet, grand'rue », comme l'indique l'acte de décès. C'est sur l'acte de naissance de cet enfant que sa grand'mère avait signé « veuve Pescatorée » ;

Un enfant du sexe féminin, mort-né le 4. 10. 1799, au domicile de la rue du Marché-aux-Herbes ;

JOSEPH (III 9) et

THEODORE (III 10) qui suivront.

SOURCES.

II 3. FRANÇOISE PESCATORE

- (1) *N. Ries*, C.L. 1934, p. 169.
- (2) *A. Lefort*, op. cit., p. 248.
- (3) Lettre adr. le 12. 8. 1797 de Vienne par l'abbé Ch. L. *Aldringen* à sa cousine, M^{me} Th. I. de Lafontaine, et qu'a bien voulu nous communiquer M. Auguste Collart.

II 2. DOMINIQUE MARIE PESCATORE

- (1) Registr. du Cons. prov., *P. Ruppert*, P. S. H., 1874, p. 339 et Inv. sommaire des arch. du Gouv., 1910, p. 100.
- (2) *L. Schleich*, Essai d'hist. de la Fr. maç. dans le G.-D. de Luxbg., 1939, p. 114.
- (3) *A. Rupprecht*, op. cit., 1932, p. 122.
- (4) *J.-P. Koltz*, Baugeschichte, t. III, en voie de parution.
- (5) Archives munic., Reg. de la par. de St. Michel 21 ; 21/841 ; 22/932 ; 22/982.

II 4. JOSEPH ANTOINE PESCATORE

- (1) *M. Noppeney*, A Luxembourg, autrefois, t. II, 1939, pp. 101, 112.
- (2) *L. J. Zelle* et *A. Knaff*, op. cit., pp. 172, 244.
- (3) *J. B. Kolbach*, Esch-Alz. u. Schloß Bervart cité par *L. Wirion*, C. L. 1947, p. 237.
- (4) *A. Rupprecht*, Log. milit., pp. 178, 372.
- (4 bis) *L. Zettinger*, Les autorités munic., O.H. 1937, n° 4.
- (5) *J. Goerens*, L'hospice civil, C. L. 1933, p. 69.
- (6) *Ch. Schaack*, Les Luxembourgeois, soldats de France, P.S.H. vol. LVII 1909 ; LVIII, 1910.
- (7) Relevé des ventes domaniales prov. d'établ. relig., Archives de l'Etat.
- (8) *A. Funck*, op. cit., pp. 49, 54, 61, 63, 178, 182.
- (9) *E. Schroeder*, Rundgang im Herzen des Landes, Festschrift Mersch 1939, p. 104.
- (10) *Ch. Schaack*, op. cit.
- (11) *A. Sprunck*, En marge de l'époque napoléonienne, C. L. n° 6, 1948, p. 112.
- (12) *J. L. Hollenfeltz*, Une légende tenace, op. cit.
- (13) *A. Rupprecht*, op. cit., pp. 178, 161.
- (14) *P. Wurth*, Novum Forum t. II, 1937, p. 42. — *J. Uvelling*, Exposé des bons résultats de notre autonomie, 1867, p. 9. — *T. Kellen*, Altstadt, 1939, p. 204.
- (15) *A. Rupprecht*, op. cit., p. 374. — *J.-P. Koltz*, Baugeschichte, t. I, 1944, p. 246.